



**Projet d'exploitation du gisement de graphite naturel du Lac Guéret  
dans la MRC de Manicouagan**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 21 JUIN À BAIE-COMEAU**

Québec, le 13 juin 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'exploitation du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dans la MRC de Manicouagan* par Mason Graphite inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 21 juin 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle du Carrefour-maritime, 20, avenue Cartier à Baie-Comeau**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 28 juillet 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 28 juillet 2017, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6, avenue Radisson, Baie-Comeau ;
- Bureau politique du Conseil des Innus de Pessamit, 4, rue Metsheteu, Bestiamites.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Mason Graphite inc. souhaite exploiter le gisement de graphite naturel du Lac Guéret, situé à environ 285 km au nord de Baie-Comeau. Ce projet comprend le creusage d'une mine à ciel ouvert et l'implantation d'une usine de traitement d'une capacité d'environ 50 000 tonnes de concentré par an. L'usine de traitement du minerai serait construite dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier à Baie-Comeau et un parc pour les résidus issus du traitement y serait également aménagé.

L'exploitation du gisement se ferait par forage et sautage et le promoteur effectuerait un concassage primaire du minerai à proximité de la fosse. Le minerai serait ensuite transporté par camion sur les 285 km séparant la fosse du concentrateur. Après 25 années d'exploitation minière, la fosse couvrirait une superficie d'environ 13 hectares et se situerait à 90 m par rapport au point le plus haut au bord de la fosse.

Le promoteur prévoit débuter la production au troisième trimestre de 2018. Les coûts de construction sont estimés à environ 116 M\$ tandis que les frais d'exploitation sont évalués à 20 M\$ par année.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

En ce qui concerne le milieu physique, en phase de construction et d'exploitation, la qualité de l'air autour de la fosse et de l'usine serait notamment altérée par l'émission de poussières par les véhicules motorisés et les activités minières. Selon l'étude d'impact, les critères de la qualité de l'air seraient toutefois respectés grâce à l'arrosage des matériaux et au recouvrement de la pile de minerai.

Pour le milieu biologique, l'étude d'impact identifie la perturbation de certains habitats d'oiseaux et d'espèces fauniques à statut particulier, comme le caribou forestier. Elle souligne également que certains cours d'eau à proximité de l'usine et de la fosse pourraient être contaminés par les activités minières. Le promoteur propose toutefois certaines mesures d'atténuation dont le déplacement de certains lieux de nidification d'oiseaux de proie à l'extérieur de la zone d'exploitation de la fosse ainsi que le traitement de l'eau qui serait rejetée aux cours d'eau récepteurs à proximité de la mine et de l'usine.

Sur le plan humain, la circulation de camions entre la mine et le concentrateur entraînerait une modification de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air des résidents et villégiateurs à proximité des secteurs du projet. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur prévoit arroser les chemins empruntés par les camions en période sèche et utiliser des abats-poussières. Selon l'étude d'impact, le projet générerait par ailleurs quelque 200 emplois en phase de construction et une centaine d'emplois directs en phase d'exploitation.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 28 juillet 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mine-lac-gueret@bape.gouv.qc.ca](mailto:mine-lac-gueret@bape.gouv.qc.ca).